



Nouveaux locataires du rez de chaussée grands fumeurs. Les fumées passent a travers les planchers et nous sommes **littéralement intoxiqués**

Rubrique : questions posées dans le formulaire de mai 2009

J'habite, en tant que propriétaire, un immeuble de 1920 au 1er étage.

Les nouveaux locataires du rez de chaussée sont de grands fumeurs.

Les fumées passent a travers les planchers et nous sommes littéralement intoxiqués.

Quel peut être mon recours ?

Réponse :

Une description assez claire de cette situation dans 2 ou 3 [témoignages](#) ou par constat d'huissier vous permettra de demander au [juge de proximité](#) de se prononcer sur l'anormalité de ce trouble de voisinage, sur sa cessation et sur d'éventuels dommages et intérêts pour réparer votre préjudice.